

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article557>



# Epreuve Facultative pour les Sportifs de Haut Niveau 2019

- Examens
- Espace Élèves
- Sportif de Haut Niveau
- 



Date de mise en ligne : samedi 1er septembre 2018

---

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

---

### L'Epreuve Facultative Ponctuelle en EPS réservée aux sportifs de haut niveau et aux partenaires d'entraînement

Sur proposition du groupe de pilotage défini par la note de service 2014-071 du 30-04-2014 (NOR MENE1411598N) et sous réserve de validation par le recteur, les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur **listes arrêtées par le ministère chargé des sports**, les espoirs ou partenaires d'entraînement et les candidats des centres de formation des clubs professionnels agréés peuvent bénéficier des modalités adaptées suivantes. Ce statut de sportif de haut niveau pour être validé doit être actif durant le cursus lycée du candidat, quelque que soit sa durée.

les candidats sont évalués sur deux parties comme dans le cadre d'une épreuve ponctuelle : une partie pratique physique et une partie entretien.

La part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée pour 16 points.

La partie entretien (entre 10 et 15 minutes) est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

**Attention**, Si le candidat est absent à la partie entretien de l'épreuve, il se verra attribuer la note « zéro » à l'ensemble de l'épreuve (BO n°32 du 3 septembre 2015).

Vous pouvez consulter le [référentiel lié à cet entretien](#).

Pour l'inscription à cette épreuve, le candidat saisi cette option sur Â« Inscrinet Â» en cochant Â« **Entretien sportif de haut niveau Â**». Il n'est pas nécessaire de fournir une attestation d'appartenance à la liste des sportifs de haut niveau délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

La division des examens et concours vérifiera auprès de la DRJS si votre candidature est bien valable, dans le cas contraire, vous pourrez vous orienter vers une autre option facultative.

Dans les limites des possibilités d'organisation, la date de convocation pour l'entretien avec le jury peut être adaptée aux contraintes de calendrier sportif du candidat.

Le jury est strictement composé de personnels de l'Education Nationale, habilités à évaluer dans le cadre du baccalauréat et nommés par le Recteur.